

à la question des entrepôts frigorifiques dans l'intérêt des Provinces maritimes. L'autre jour, les membres de plusieurs provinces ont invité le ministre de visiter leurs circonscriptions et de constater la situation par lui-même. J'adresse la même invitation au ministre afin qu'il se rende compte de l'état de choses dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard. Il se convaincrat, en peu de temps, que ces provinces ont droit à quelque considération en ce qui concerne les entrepôts frigorifiques, et elles seraient traitées d'une façon satisfaisante pour tous.

L'hon. M. LEMIEUX: Avant que le ministre réponde à mon honorable collègue de Kent (M. Léger), je ferai observer que j'ai appelé, l'autre jour, l'attention de la Chambre sur la question des wagons frigorifiques pour le transport du poisson. Comme nous sommes à discuter cet article, cela me rappelle que, il y a quelques années, le prédécesseur de mon honorable ami, l'honorable Sydney Fisher, avait organisé un système de glacière pour les régions du pays où se fait la pêche. J'ignore comment ces établissements se sont comportés, mais si je dois en croire les griefs que j'ai reçus du golfe Saint-Laurent, il me semble qu'il n'ont pas eu un résultat merveilleux. Depuis quelques mois, depuis deux ans peut-être, certaines personnes ont fondé des sociétés coopératives dans mon comté, celui de Gaspé, et je crois que, si l'organisation qui existe déjà au ministère pour l'établissement de ces glaciers était transportée à ces sociétés coopératives, les résultats de leur exploitation seraient peut-être plus encourageants que dans le passé.

Cette affaire est des plus importantes pour ceux qui se livrent à l'industrie de la pêche dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, et sur la rive nord du Saint-Laurent. Ces glaciers servent à deux fins: la conservation de la boëtte, lorsqu'elle est abondante, et la préservation du poisson jusqu'à ce qu'il soit expédié, soit par voie ferrée ou par eau, à Québec, Montréal et autres centres, et même aussi loin que Toronto et le cœur du Canada, en général. Sur la côte de Gaspé, il arrive que, comme je l'ai dit il y a un instant, le hareng ou l'encornet qui servent d'appâts sont très abondants. Mais, comme ils arrivent par bancs, ils s'en vont également par bancs, et alors les pêcheurs cherchent à se procurer la boëtte pour la pêche du poisson qui est toujours fort abondant sur les rives voisines. On se propose de se servir de ces glaciers comme de réservoirs pour la boëtte des pêcheurs en cas de besoin, afin

que, comme la pêche ne dure pas longtemps, parce que les saisons sont courtes dans cette partie du golfe Saint-Laurent, les pêcheurs puissent se livrer à leur industrie sans l'interruption. En outre, la consommation de notre poisson dans le centre du Canada serait encouragée.

Si le poisson peut être gardé frais à l'endroit même où il est pris, et s'il peut être facilement expédié, ce sera à l'avantage du consommateur. Le poisson est un aliment très sain, et je vois, avec plaisir, que le ministre de la Marine et des Pêcheries a établi un jour de poisson au pays. Naturellement, nous, les catholiques, avons notre jour de poisson hebdomadaire, et nous savons que la diète du poisson est très hygiénique, non seulement au point de vue religieux, mais au point de vue physique. On devrait encourager la consommation du poisson, dans tout le Canada, mais, pour cela, il faut que le Gouvernement aide les pêcheurs et leur donne des glaciers comme en a fournies, il y a quelques années, le ministère de l'Agriculture, mais qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas rapporté de bons résultats. Je pense que maintenant, avec l'existence de ces sociétés coopératives, qui finiront par être d'un grand avantage pour nos compatriotes, le département ferait bien d'étudier s'il ne serait pas possible d'adopter leurs glaciers à celles des sociétés coopératives.

L'hon. M. TOLMIE: Venant d'une province côtière, je suis absolument de l'avis de l'honorable député quant à la valeur alimentaire du poisson, lequel est un met désirable pour la table, mais je crois que la question qu'il mentionne est plutôt du ressort du ministère de la Marine et des Pêcheries que de celui de l'Agriculture. Sous la loi concernant les entrepôts frigorifiques, telle qu'amendée il y a quelque temps, nous ne subventionnons que les entrepôts frigorifiques municipaux. Quant à ce qu'a dit mon honorable ami de Kent (M. Léger) au sujet de l'établissement d'un entrepôt frigorifique dans les Provinces maritimes à Halifax, je regrette qu'il n'ait pas été inclus dans le comité, à ce moment. Je croyais que le comité avait été choisi avec soin. Ai-je compris que l'honorable député n'avait pas reçu d'avis de la part du président?

M. LEGER: C'est un fait.

M. McMASTER: Il a été choisi mais non pas élu.

L'hon. M. TOLMIE: Nous nous sommes occupés de la chose très sérieusement. Nous avons envoyé des représentants de la division des animaux vivants dans les Provin-